



association pour
la prévention
de la torture

2014

• Rapport Annuel



Pour les dons à l'intention de l'APT :

Virement sur notre compte postal suisse :

CCP 12-21656-7 (depuis la Suisse uniquement)

Virement sur notre compte bancaire UBS :

UBS SA

Case postale

CH-1211 Genève 2, Suisse

Numéro de compte de l'APT : 279-C8117533.0

IBAN : CH62 0027 9279 C811 7533 0

BIC : UBSWCHZH80A

Vous souhaitez nous soutenir ?

Visitez le site web de l'APT à cette adresse : www.apt.ch/support

Traduction française : Salvatore Saguès et Sara Dezalay

Photos : APT, si pas d'autres indications

Photo de couverture : Conseil de l'Europe/Sandro Weltin

Impression : Reboul Imprimerie, France

Message de la Présidente



L'année 2014, comme le montre le présent rapport, a été riche en activités mais aussi en avancées stratégiques et en développements concernant la prévention de la torture. Permettez-moi d'en partager quelques-uns avec vous.

La prévention n'est pas seulement une démarche ou une méthodologie, c'est un état d'esprit. Cette idée est parfaitement reflétée par les propos du Président de la Confédération 2014, Didier Burkhalter qui nous a fait l'honneur d'un message dans le présent rapport. Au cours de son année de Présidence de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), la Suisse a replacé la prévention au cœur de l'agenda politique et a montré que l'engagement d'un pays, aux côtés de la société civile et des mécanismes nationaux de prévention, peut faire progresser la lutte contre la torture. Cet état d'esprit se retrouve également au sein de l'Initiative pour la Convention contre la torture, une Initiative interétatique lancée en mars avec le soutien de l'APT, visant la ratification universelle et une meilleure mise en œuvre de la Convention contre la torture d'ici à 2024.

Prévenir n'est pas une course en solitaire mais la mise

en commun des forces et de l'engagement de tous les acteurs concernés. J'ai eu l'occasion de le rappeler au nom de l'APT en 2014 lors de deux grandes rencontres régionales : l'une à Paris avec tous les acteurs des pays africains francophones et l'autre à Panama à l'occasion du Forum régional sur l'Amérique latine. Ces rencontres ont permis de souligner le rôle de chacun et la nécessaire coopération entre tous. Les Etats sont au cœur du dispositif et doivent faire preuve de la volonté politique de s'attaquer au fléau de la torture et mettre en place des mesures préventives. Les mécanismes nationaux de prévention, fer de lance de la prévention, portent la responsabilité de mettre en œuvre leur mandat de façon indépendante et efficace. Enfin, la société civile joue un rôle essentiel pour veiller à ce que ces acteurs contribuent réellement à améliorer le sort des personnes privées de liberté.

La prévention est complémentaire des autres approches de lutte contre la torture, qu'il s'agisse de dénoncer, d'engager des actions judiciaires ou encore de soutenir les victimes et leur offrir réhabilitation et réparation. Cette approche holistique a été réaffirmée lors des événements célébrant le 30^e anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la torture. La coopération entre l'APT et les autres acteurs et ONG internationales engagés dans ce combat commun est importante et s'est illustrée cette année dans des activités conjointes, notamment avec Amnesty International qui a lancé une nouvelle campagne mondiale contre la torture en 2014.

Les enjeux et les défis restent importants mais ensemble, avec cette communauté que nous commençons à former, nous sommes prêts à les relever. Merci pour votre engagement et votre soutien à la prévention de la torture!

Martine Brunshwig Graf, Présidente

Table des matières

Message de la Présidente	1
Tendances en 2014	2
Stratégie I	4
Monitoring des lieux de privation de liberté	
Amériques	4
Forum Régional sur l'OPCAT	6
Europe et Asie centrale	8
Afrique	10
Moyen-Orient et Afrique du nord, Asie-Pacifique	12
Stratégie II	12
Lois et politiques contre la torture	
Stratégie III	18
Renforcement de compétences et interactions	
Stratégie IV	22
Débats publics informés	
Situation financière et développement institutionnel en 2014	24
Personnel de l'APT en 2014	26
Conseil et Conseil consultatif de l'APT en 2014	27
Artistes contre la Torture	28

Tendances en 2014



Photo: Amnesty International

Le Secrétaire général de l'APT, Mark Thomson, a prononcé une allocution lors du lancement de la campagne d'Amnesty International *StopTorture* durant l'Assemblée générale de la Section britannique d'Amnesty en 2014.

Renforcer les efforts de prévention

En 2014, l'APT a lancé plusieurs nouvelles initiatives d'envergure mondiale pour renforcer les efforts déployés afin de prévenir efficacement la torture et les mauvais traitements dans tous les lieux où des personnes sont privées de liberté.

Nous sommes dorénavant de plus en plus appelés à fournir des conseils aux acteurs, gouvernementaux ou non gouvernementaux, qui cherchent à mettre en œuvre des réformes pour améliorer réellement le traitement de tous les individus en détention.

En 2014, l'approche préventive des violations des droits humains a gagné du terrain ; cette évolution positive est illustrée par les débats organisés sous l'égide des Nations Unies et auxquels l'APT a participé. Cependant, nous avons clairement indiqué aux États que la prévention ne doit en aucun cas être considérée comme une solution de facilité pour assurer la protection et la justice pour tous, mais plutôt comme une stratégie complémentaire pour remplir leurs obligations en matière de garantie des droits humains de toutes les personnes relevant de leur juridiction.

L'approche préventive requiert une analyse approfondie des causes des violations des droits humains. Elle doit être assortie de mesures, telles que des garanties juridiques et des bonnes pratiques, visant à réduire le risque de mauvais traitements.

Par conséquent, pour orienter ces processus de changement, l'APT ne peut pas se contenter de fournir une expertise technique. Notre vocation nous amène également à mener un plaidoyer en faveur du changement en cherchant, dans certaines situations, à convaincre les décideurs de procéder à des réformes en droit et en pratique. Cela a été le cas l'année dernière en Mauritanie, au Maroc, au Brésil et au Panama. Nous ne sommes heureusement pas seuls à assumer cette tâche. Comme le souligne le présent rapport annuel, un nombre croissant de personnes, d'institutions et de pays déploient des efforts pour prévenir la torture et les mauvais traitements. De ce fait, l'APT est de plus en plus sollicitée non plus seulement pour fournir une assistance visant au renforcement des capacités, mais également pour faciliter le partage des expériences et des défis auxquels sont confrontés les partenaires engagés dans la prévention.

Un exemple de ce double rôle joué par l'APT en 2014 a été le Symposium Jean-Jacques Gautier pour les Mécanismes nationaux de prévention (MNP) dans le cadre duquel des experts et des représentant-e-s de MNP ont examiné les vulnérabilités spécifiques des enfants en détention. Le présent rapport présente d'autres exemples comme le Forum régional sur l'OPCAT en Amérique latine ; la conférence des MNP francophones (principalement d'Afrique) ; le projet « Ambassadeurs-rices de la prévention de la torture » impliquant des Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) en Asie-Pacifique ; et la première réunion des MNP dans la région de l'OSCE, qui a joué un rôle essentiel pour aider la Suisse à focaliser l'attention de l'OSCE sur la prévention de la torture.

Certains de nos partenaires, au niveau national, demandent à bénéficier de formations concrètes en matière de monitoring de la détention. Nous avons, par exemple, formé des INDH en Afrique et en Asie-Pacifique. En Tunisie, nous avons formé des membres de la police et du Ministère de l'Intérieur sur les modalités de coopération avec les organes de monitoring.

Si l'APT est heureuse de fournir une telle assistance directe pour renforcer les capacités, nous continuons également à produire des outils disponibles en ligne, dans une variété de langues, afin de répondre à la demande au niveau mondial. Nous avons ainsi élaboré des guides de monitoring pour répondre au problème croissant de la détention de migrant-e-s au niveau mondial ; nous avons publié les avis et recommandations innovants émis par le MNP français ; et nous avons traduit nos publications en arabe, en espagnol, en français et en indonésien.

Étant donné le rôle moteur que nous avons joué pour la mise en place d'un système international de prévention de la torture (l'OPCAT) ainsi que de systèmes régionaux en Europe et en Afrique, nous devons également assumer une certaine responsabilité afin de veiller au fonctionnement efficace de ces systèmes. L'APT a adopté des indicateurs pour mesurer le succès et l'impact de notre travail et de celui de nos partenaires et nous poursuivons nos efforts en la matière.

« L'objectif de la prévention directe est de prévenir la torture avant qu'elle n'arrive, en réduisant les facteurs de risque et les causes possibles. Elle est orientée vers le futur, vise à créer sur le long terme, un environnement dans lequel il est peu probable que survienne la torture. »

Mark Thomson,
Table ronde sur la prévention de la torture lors du
Conseil des droits de l'Homme

Mais nous avons également cherché à comprendre quelles sont les stratégies les plus efficaces en matière de prévention de la torture et nous avons, à cette fin, commandité un projet de recherche international chargé d'enquêter et d'évaluer, de manière indépendante, l'évolution de la situation dans 16 pays différents, sur une période de 30 ans. Comme l'a remarqué le chercheur principal de ce projet, Richard Carver, il s'agissait là pour l'APT d'une décision audacieuse car une telle recherche aurait pu aboutir à la conclusion que notre approche de la prévention de la torture n'était, en réalité, pas

efficace. Heureusement, cela ne semble pas être le cas. En 2014, les chercheurs-euses ont achevé leurs travaux dans les pays concernés et les résultats sont très intéressants. La publication du rapport est prévue pour 2016 et devrait susciter des débats sur les meilleurs moyens de prévenir la torture. Cette recherche influera également sur les stratégies et les priorités de l'APT.

Dans l'intervalle, nous restons fidèles à notre approche novatrice visant à encourager les différentes parties prenantes à assumer leurs responsabilités pour prévenir la torture et les mauvais traitements. Cette approche est parfaitement illustrée par le soutien apporté par l'APT à l'Initiative sur la Convention contre la torture (ICT), une forme innovante de coopération interétatique dont l'objectif est la ratification et l'application universelles de la Convention des Nations Unies contre la torture d'ici à 2024.

Chaque page du rapport que vous tenez dans vos mains souligne les efforts valeureux, difficiles, courageux mais tellement gratifiants de nos partenaires nationaux, régionaux et internationaux en matière de prévention.

Je compte sur vous pour être l'un de ces acteurs de changement et je vous remercie sincèrement de vous joindre à notre combat pour faire avancer la cause de la prévention afin de protéger tous les individus contre tout risque d'abus et de représailles dans les lieux de détention partout dans le monde.

Mark Thomson
Secrétaire général

Stratégie I : Monitoring des lieux de privation de liberté

Amériques

En Amérique latine, l'APT a accordé une attention particulière au **Brésil** durant ces dernières années. En décembre 2013, une loi portant création d'un système national de prévention et de lutte contre la torture a enfin été adoptée, sept ans après la ratification par le Brésil de l'OPCAT. Ce système comprend deux organes fédéraux, un comité national et un mécanisme national de prévention (MNP). La Présidente de la République a officiellement nommé les représentant-e-s des institutions publiques et des organisations de la société civile qui doivent

composer le Comité en juillet 2014. Dans un premier temps, le Comité a choisi les membres du nouveau MNP par le biais d'un appel public à candidatures. Nous espérons que le MNP sera opérationnel d'ici le deuxième trimestre de 2015, et nous allons appuyer ce nouvel organe en assurant à ses membres une formation en matière de monitoring préventif de la détention. L'APT a participé à l'une des premières réunions de ce Comité national à Brasilia durant laquelle nous avons notamment souligné qu'il lui incombait de fournir des orientations pour la mise en place de mécanismes de prévention locaux autonomes et indépendants.

Le Brésil a également retenu l'attention internationale après un nouvel épisode de violence extrême et brutale dans son système pénitentiaire. Au moins 60 personnes ont été tuées dans la prison de **Maranhão** et, selon certaines informations, des épouses et sœurs de détenu-e-s auraient été violées durant leurs visites à leurs proches en prison. Nous avons diffusé une déclaration publique, conjointement avec la Commission des soins pastoraux catholiques en prison, appelant l'État du Maranhão et les autorités fédérales à prendre des mesures efficaces pour opérer des changements systémiques dans la gestion de la prison et dans le système de justice pénale, notamment en établissant des mécanismes locaux de prévention de la torture (MLP).

Coupe du monde au Brésil

Le MLP de l'État de **Rio de Janeiro** a continué à rendre compte des atteintes aux droits humains durant la Coupe du Monde de la FIFA, organisée par le Brésil en 2014. Les manifestations publiques durant cet événement ont entraîné une augmentation des arrestations à Rio. Le MLP a effectué des visites de monitoring des lieux où les manifestant-e-s étaient détenu-e-s, en particulier les postes de police et les centres de détention préventive.

Dans l'État de **Pernambuco**, l'APT, en collaboration avec le Secrétariat national pour les droits de l'homme, a organisé un atelier de monitoring de la détention à l'intention des membres du MLP. Il est le second à devenir opérationnel dans le pays. La création du MNP du **Guatemala** a constitué une autre étape importante vers le renforcement de la prévention de la torture en Amérique latine. Après des années d'actions de plaidoyer par le Réseau national pour la prévention de la torture, les



Formation sur les droits des femmes dans la prison de Colón, au Panamá.

membres du MNP ont été nommés en mars. L'APT a participé à sa première réunion pour déterminer comment soutenir au mieux ce nouvel organe.

Réactivation des processus de création de MNP

Le **Panama** et le Pérou sont les seuls pays, parmi les 14 États parties à l'OPCAT dans la région, à ne pas avoir encore désigné un MNP. L'APT a profité de l'opportunité offerte par la mise en place d'un nouveau gouvernement en juin pour réactiver le processus d'élaboration de la loi portant création d'un MNP. Nous avons, à cette fin, organisé une table ronde avec des membres du SPT afin de fournir aux acteurs nationaux des lignes directrices sur les modalités d'établissement du MNP. Ces efforts conjoints ont permis d'aboutir à l'élaboration d'un projet de loi prévoyant la mise en place d'une nouvelle institution en tant que MNP. Ce projet de loi va être examiné par un groupe de travail interinstitutionnel début 2015. Ce groupe de travail comprend également des représentants de la société civile, ce que l'APT avait fortement recommandé.

Au **Pérou**, après un long retard dans la désignation du MNP, des avancées ont été réalisées à l'issue de visites dans le pays par l'APT et d'autres experte-s internationaux-ales. En juin, le Congrès a approuvé une loi qui attribue la fonction de MNP à l'Institution nationale des droits de l'Homme en lui allouant des ressources spécifiques à la mise en œuvre de ce nouveau mandat. Malheureusement, la loi n'a pas encore été promulguée. Dans un pays où, selon une étude récente par Amnesty International, plus de 50% des personnes craignent d'être soumises à la torture et aux mauvais traitements si elles sont arrêtées, il est urgent de créer un tel organe de monitoring.



Fabricio Imparado est l'Ombudsman (médiateur) des personnes privées de liberté et le président du Mécanisme local de prévention de la province de Mendoza en Argentine, depuis sa nomination à cette fonction en février 2014. En octobre 2014, il a participé au Forum régional sur l'OPCAT, organisé par l'APT au Panama.

« En ce qui concerne l'Argentine, le Forum régional sur l'OPCAT a fourni un espace essentiel de dialogue entre les représentant·e-s compétent·e-s impliqué·e-s dans le processus d'établissement du MNP afin de progresser vers la mise en place de cet organe. Bien que la loi portant création de ce mécanisme soit entrée en vigueur en janvier 2013, elle n'est pas encore assortie d'une politique de mise en œuvre effective. Dans ce contexte, l'intervention de l'APT, par le biais de Sylvia Dias et de Mark Thomson, s'est avérée cruciale car ils ont réellement facilité la discussion et sont à l'origine du succès de cette réunion. Durant notre rencontre, toutes les parties prenantes à ce processus ont signé un accord pour la mise en place du Conseil fédéral de Mécanismes locaux de prévention, l'un des organes qui doit composer le MNP.

La situation financière précaire du Mécanisme local de prévention de la province de Mendoza a été mise en évidence par l'APT dans une déclaration publique en novembre 2014. La déclaration a eu un effet positif sur les autorités de la province. Au moment où j'écris ces lignes, le gouvernement provincial est sur le point de se prononcer sur le budget, qui prévoit une allocation pour notre mécanisme pour 2015. »

Forum régional sur l'OPCAT en Amérique latine

Le recours à la torture et autres mauvais traitements dans les lieux de privation de liberté reste une réalité en Amérique latine. Lorsqu'ils sont indépendants et dotés des qualifications et des ressources adéquates, les MNP peuvent jouer un rôle essentiel pour prévenir les violations en luttant contre leurs causes et en effectuant des visites dans les lieux de détention.

C'est le message des participant-e-s du premier **Forum régional sur l'OPCAT**, organisé par l'APT, sous les auspices du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et du gouvernement panaméen, les 30 septembre - 2 octobre 2014 au siège du Parlement latino-américain (*Parlatino*) à Panama.

Le Forum a réuni des représentant-e-s des 14 États d'Amérique latine parties à l'OPCAT, de l'ensemble des Mécanismes nationaux et locaux de prévention de la région ainsi que de la société civile et d'organes



Elizabeth Odio Benito durant son discours lors de la cérémonie d'ouverture du Forum régional sur l'OPCAT.

Photos : Alberto Quiros Bonett

internationaux, y compris le SPT, la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le Comité international de la Croix-Rouge. Pendant 3 jours, les participant-e-s ont examiné les défis auxquels sont confrontés les MNP et ont identifié les moyens de renforcer l'impact de ces mécanismes de prévention dans la région. Les participant-e-s ont recensé les risques et les vulnérabilités spécifiques auxquels sont exposé-e-s les femmes, les personnes LGBTI, les peuples autochtones et les personnes ayant des problèmes de santé mentale, et ils ont examiné les moyens de lutter contre les attitudes discriminatoires et la violence dans les lieux de détention. Les besoins de ces groupes sont rarement pris en compte de manière adéquate, ce qui accroît le risque que ces personnes soient exposées à la torture et d'autres mauvais traitements. Il est donc nécessaire que les organes de monitoring soient dotés des compétences et d'une formation adéquates pour répondre aux vulnérabilités spécifiques de chaque groupe.

Mettre en œuvre les recommandations

Pour que l'action des organes de monitoring ait un impact positif dans la pratique, il faut que leurs recommandations soient mises en œuvre. Comme l'a précisé un participant : « *Si nos recommandations n'aboutissent pas à une amélioration de la situation des personnes privées de liberté, nous avons échoué dans notre mission* ».

Si les États doivent faire preuve de volonté politique et coopérer avec les MNP, il appartient aux organes de monitoring d'assurer eux-mêmes systématiquement



le suivi de leurs recommandations, par le biais de visites de suivi et d'un dialogue régulier avec les autorités sur leurs conclusions.

Atténuer le risque de représailles

Enfin, les participant-e-s ont exprimé leur préoccupation face à la pratique récurrente de représailles à l'encontre d'individus qui coopèrent avec les organes de monitoring. Les représailles sapent le principe le plus fondamental de monitoring - « ne pas nuire » - et constituent souvent une violation grave des droits humains. Le débat a porté sur les moyens d'atténuer les risques de représailles avant, pendant et après une visite. Les participant-e-s ont également souligné qu'il était urgent que les organes de monitoring adoptent une politique adéquate en la matière.

Le troisième jour du Forum, l'APT a réuni, dans un cadre plus restreint, les représentant-e-s de tous les MNP, MLP ainsi que du SPT afin d'examiner la portée de leur mandat de prévention et de débattre



des questions soulevées par la grande variété des lieux qui doivent faire l'objet d'un monitoring, en particulier les installations « non-traditionnelles », telles que les hôpitaux psychiatriques, les centres pour mineurs ou les foyers pour personnes âgées.

Les MNP et les MLP ont exprimé un vif intérêt à poursuivre cet échange entre pairs et se sont unanimement accordés sur le besoin de créer un espace en ligne pour favoriser des discussions et échanges réguliers entre mécanismes ; l'APT va développer et opérationnaliser cet espace en 2015.



Max José López Cornejo

est le directeur général des Conférences et organismes internationaux au Ministère des Affaires étrangères du Panama. Il a joué un rôle de premier plan pour l'établissement d'un Mécanisme national de prévention dans ce pays.

« Tout au long du processus d'établissement d'un Mécanisme national de prévention au Panama, actuellement en cours, l'APT a joué un rôle central pour faire en sorte que la société civile et les autorités unissent leurs efforts. L'APT a réussi à rassembler toutes les parties prenantes dans une même pièce afin de créer une nouvelle institution chargée de la prévention de la torture et des mauvais traitements dans le pays. Le mécanisme national de prévention va maintenant pouvoir recevoir les plaintes des personnes qui affirment avoir été l'objet de tortures et de mauvais traitements. Cet organe mènera des enquêtes sur les cas d'allégations de torture et soumettra ses conclusions au pouvoir judiciaire et aux autres organes d'enquête.

Je pense que l'APT a eu un impact immense aux niveaux national et régional. Son soutien et son assistance technique ont joué un rôle extrêmement important en aidant les pays d'Amérique latine à établir des MNP conformes aux normes internationales. »

Europe & Asie centrale

La région Europe et Asie centrale compte le plus grand nombre d'États parties à l'OPCAT dans le monde. La Finlande a ratifié le traité le 8 octobre, portant le nombre total d'États parties de la région à 40. Cependant, la torture et les mauvais traitements demeurent des pratiques répandues dans de nombreux pays. L'APT accorde en conséquence la priorité à la mise en œuvre effective de l'OPCAT et tout particulièrement au renforcement de l'efficacité des 38 MNP existants. Les MNP manquent trop souvent de ressources humaines et financières. En outre, ils ne disposent parfois pas de l'indépendance financière ou fonctionnelle nécessaire pour mettre efficacement leur mandat en œuvre. Pour avoir un impact réel, les MNP doivent également bénéficier du soutien des autorités et de la société en général.

Ceci étant, huit ans après l'entrée en vigueur de l'OPCAT, de nombreux MNP de la région ont entraîné des évolutions positives dans leurs pays. Ils ont sensibilisé le public aux droits des personnes privées de liberté, suscité une amélioration des conditions de détention et contribué à des changements dans la législation, les politiques et les pratiques.

En 2014, l'APT a participé à une série d'activités au niveau régional visant à renforcer les MNP et les efforts de prévention de la torture dans la région. Nous avons notamment abordé les risques spécifiques de torture et de mauvais traitements durant la détention par la police ainsi que les situations de vulnérabilité de certains groupes en détention.

En avril, nous avons organisé la première réunion des MNP de la région de l'OSCE durant laquelle

ces institutions nationales ont pu partager leurs expériences, leurs pratiques, leurs réalisations et les défis auxquelles elles sont confrontées. Cette rencontre leur a également permis d'adresser des recommandations à l'OSCE et à ses États membres sur les moyens de prévenir plus efficacement la torture dans la région. En novembre, le premier Forum OPCAT de l'Europe du Sud-Est s'est tenu à Belgrade, en [Serbie](#), et a réuni un large éventail d'acteurs nationaux et internationaux, dont plusieurs MNP afin d'examiner les moyens de prévenir la torture dans la région et leurs rôles respectifs dans ce processus. Ce même mois, nous avons également participé à une conférence des MNP d'Europe de l'Est, organisée à Lviv, en [Ukraine](#).

Durant toute l'année, nous avons également mené des actions de plaidoyer au niveau bilatéral, à l'intention d'un certain nombre de pays d'Asie centrale et d'Europe, en faveur de la ratification de l'OPCAT et de la désignation d'un MNP.

La ratification de l'OPCAT a notamment été un élément clé de nos activités au [Tadjikistan](#), où un groupe pilote de monitoring des lieux de détention, composé de l'Ombudsman (médiateur) tadjik et d'organisations de la société civile, a commencé ses activités au printemps. L'APT a notamment facilité le

dialogue sur la prévention de la torture lors de la visite de suivi du Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, effectuée en février 2014, en organisant une table ronde qui a réuni le Rapporteur spécial, des représentants de la société civile et des responsables gouvernementaux.

En [Turquie](#), nous avons co-organisé avec des acteurs nationaux un atelier sur l'établissement d'un MNP efficace suite à la ratification de l'OPCAT par ce pays en 2011. Lorsque la nouvelle INDH turque a été désignée comme MNP en janvier 2014, nous avons mené un plaidoyer pour que cette nouvelle institution bénéficie d'une pleine indépendance et des capacités de fonctionner efficacement.

Nous avons également continué à travailler avec des MNP opérationnels depuis plusieurs années



Transfert d'un détenu dans un centre de détention en France.

Photo : Grégoire Korganow/CGLPL

et les avons encouragés à effectuer une auto-évaluation de leur travail. Les 20 organes qui composent le MNP du **Royaume-Uni** se sont livrés à tel exercice. Les résultats, globalement positifs, ont été examinés lors d'une rencontre d'une journée à laquelle l'APT a participé. Cette évaluation sera renouvelée chaque année. En **France**, le mandat du Contrôleur général à la tête du MNP français, M. Jean-Marie Delarue, a pris fin en mai 2014, et nous avons publié conjointement avec cet organe les avis et recommandations émis pendant son mandat de six ans. L'APT a également été invitée à rencontrer la nouvelle Contrôleuse et son équipe et nous avons participé à un premier échange entre les MNP de la France et du Honduras. Par ailleurs, le travail du MNP **allemand** et certains des défis auxquels il est confronté, notamment le manque de ressources adéquates, ont été examinés lors d'une conférence universitaire sur les « droits humains derrière les barreaux ».

Au cours de l'année, nous avons également fourni notre expertise dans le cadre de certains événements et projets de nos partenaires dans la prévention de la torture. Nous avons notamment participé à plusieurs conférences et ateliers de consultation, par exemple sur le suivi des recommandations des organes de monitoring de la détention, organisés par l'Institut Ludwig Boltzmann pour les droits de l'homme et le Human Rights Implementation Centre de l'Université de Bristol.



Helga Fastrup Ervik dirige le Mécanisme national de prévention, au sein du Bureau de l'Ombudsman parlementaire de la Norvège. Le MNP norvégien a été désigné en juin 2013 et a effectué ses premières visites en 2014.

« Dès ses débuts, le MNP norvégien a démontré qu'il jouait un rôle essentiel pour la protection des droits et la dignité des personnes en détention. La société civile, le monde universitaire, les organisations syndicales, les organes de monitoring nationaux et les autorités gouvernementales ont tous la volonté et les ressources pour protéger les droits humains. Le MNP norvégien est, cependant, la seule entité dans le pays à opérer dans un nombre aussi varié de secteurs et à dialoguer avec autant de parties prenantes. Cela offre l'occasion unique de rassembler la population et les institutions dans un même effort de prévention de la torture et autres mauvais traitements des détenu·e·s en Norvège.

Au cours de l'année 2014, l'apport de l'APT s'est révélée inestimable pendant le processus d'établissement du MNP. Son Guide sur la mise en place des MNP a constitué un document de base durant notre phase de démarrage. Les guides sur le monitoring et les notes d'information ont contribué à renforcer l'expertise de notre équipe et à améliorer la qualité de notre travail. Lors de notre visite à Genève, l'APT nous a consacré une journée de formation. Nous avons également bénéficié de conseils de l'APT à l'occasion de sa visite en Norvège, dans le cadre du séminaire annuel sur les droits humains organisé par l'Ombudsman parlementaire. L'APT constitue une source exhaustive de connaissances à laquelle nous puisons régulièrement, que ce soit à travers leur site Web facile d'accès ou en contactant directement leur personnel hautement compétent et utile. »

Monitoring des lieux de privation de liberté

Afrique

Les MNP établis en Afrique francophone partagent certaines difficultés et perspectives communes en matière de prévention de la torture.

En juin 2014, l'APT a organisé, avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le SPT, un séminaire sur la mise en œuvre de l'OPCAT dans les pays d'Afrique francophone. La réunion s'est tenue à Paris et a permis aux États parties et aux autres acteurs, y compris la société civile, de partager les bonnes pratiques et d'examiner les conditions d'établissement et de fonctionnement de MNP efficaces.

La tendance actuelle consiste à confier le mandat de MNP aux institutions nationales des droits de l'homme (INDH) existantes. C'est le cas au Mali, en Mauritanie, à Maurice et au Togo, où les réformes du fondement juridique des INDH ont été initiées pour inclure le mandat de MNP. Lors de la réunion à Paris, les participant-e-s ont souligné que le choix du type de MNP à établir devait découler de consultations larges et inclusives et d'une analyse profonde du contexte spécifique de l'État concerné, afin d'identifier le modèle le plus approprié.

En outre, étant donné le rôle clé du MNP au sein du système de l'OPCAT, la réunion de Paris a notamment recommandé la tenue régulière d'une université d'été afin de renforcer les capacités des MNP en ce qui concerne la méthodologie de monitoring des lieux de détention et certaines questions thématiques spécifiques.

Dans les mois qui ont suivi la réunion de Paris, deux nouveaux pays de l'Afrique francophone, le Maroc et le Niger, ont ratifié l'OPCAT.



Bacre Ndiaye, du HCDH, Martine Brunschwig Graf, Présidente de l'APT, Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Lucy Asuagbor, Commission africaine et Wilder Tayler Souto, Vice-Président du SPT des Nations Unies lors du séminaire sur l'OPCAT en Afrique, organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie.

Planification stratégique au Sénégal

L'unique MNP opérationnel en Afrique, l'Observatoire national des lieux de privation de liberté sénégalais, a pris, en 2014, des mesures supplémentaires pour consolider son mandat de prévention. Suite aux recommandations du SPT après sa visite en 2012, le MNP a organisé un premier atelier de planification stratégique. L'atelier a analysé les forces et les faiblesses institutionnelles de cet organe, défini une vision et identifié des domaines d'action prioritaires dans les trois années à venir. L'atelier a été organisé avec le soutien de l'APT, du Bureau régional du HCDH pour l'Afrique de l'Ouest et du CICR et a également impliqué des organisations de la société civile qui luttent contre la torture et les mauvais traitements au Sénégal. L'APT va maintenant aider le MNP sénégalais à finaliser et mettre en œuvre son plan stratégique.

Nouvelles compétences en matière de monitoring de la détention

Pour prévenir efficacement la torture, les institutions chargées de la protection des droits humains ont besoin de solides compétences en matière de monitoring des lieux de détention, en ce qui concerne particulièrement la préparation, l'organisation et le suivi des visites. En 2014, l'APT a poursuivi son projet triennal conjoint avec le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'Homme (RINADH) qui vise à renforcer les capacités institutionnelles des INDH africaines en matière de prévention de la torture. L'une des activités principales de l'année dernière a été l'organisation d'une formation sur le monitoring des lieux de détention à l'intention des INDH de l'Afrique francophone (une formation similaire avait

été organisée en novembre 2013 pour les pays anglophones). La formation était composée d'un module en ligne suivi par un atelier de travail qui s'est tenu à Lomé, en mai 2014, sous l'égide de la Commission nationale des droits de l'homme du Togo. Les participant·e·s de 12 pays ont partagé leurs expériences et examiné des méthodes de monitoring qu'ils/elles ont pu appliquer durant un « exercice de visite » à la prison centrale de Lomé et dans un poste de police.



Séminaire de formation sur le monitoring des lieux de détention à Lomé, au Togo.



« Magistrate de formation et ancienne fonctionnaire du Bureau international du Travail, j'ai toujours été préoccupée par les questions de dignité dans les prisons, marquée par les récits d'un grand-père qui fût prisonnier en Allemagne pendant la 2^{ème} guerre mondiale.

On ne parle pas assez de la torture en Afrique, encore moins dans les lieux de détention. Le cours proposé par l'APT et RINADH répondait donc à des besoins réels : comment aborder la question de la torture convenablement et sans pathos avec ses interlocuteurs·trices ? Comment obtenir la coopération des acteurs concerné·e·s ?

En ce sens, la formation a répondu à mes attentes tant au niveau de l'approche méthodologique que sur le point des partages d'expériences, fort intéressants. Je souhaiterais que cette formation soit effectuée par sous-région, notamment dans l'espace CEDEAO, pour obtenir une meilleure synergie dans cette vaste communauté, que nous parlions d'une seule voix sur ces sujets d'importance.

Patricia Myriam Isimat-Mirin est membre de la CNDHCI et Conseillère Spéciale du Médiateur de la République de Côte d'Ivoire. En 2014 elle a participé à une formation en monitoring des lieux de détention, organisée dans le cadre du projet conjoint APT/RINADH « Promouvoir le rôle des INDH africains dans la prévention de la torture ».

La restitution organisée à Abidjan fin octobre 2014, dans les locaux du Médiateur de la République, en partenariat avec l'ACAT, a réuni toutes les ONG des Droits de l'homme ivoiriennes. Les échanges, dynamiques et passionnés, ont abouti à une Déclaration sur les détentions préventives abusives lue formellement au cours du Forum des Droits de l'homme mi-décembre, initié par la Commission nationale des Droits de l'homme de Côte d'Ivoire et la Mission des Nations-Unies. Quelle avancée reconfortante que l'on doit à l'atelier de Lomé ! »

Moyen-Orient et Afrique du nord

En 2014, on a assisté à une forte augmentation de l'insécurité et des souffrances dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN). Les parties aux conflits en Syrie et dans d'autres pays sèment la peur et la violence, ce qui exacerbe d'autres risques pour la sécurité aux niveaux local et géopolitique. Dans ce type de situation, la tentation est de répondre à la menace en recourant à la torture et à d'autres violations des droits humains. Cependant, de très nombreux-euses défenseur-e-s des droits humains, agent-e-s de l'État, personnalités influentes et simples citoyen-ne-s ont continué à élever leur voix et à se mobiliser pour protéger la dignité humaine. Grâce à ces individus, certaines avancées ont pu être faites en matière de prévention de la torture et de mise en œuvre de l'OPCAT dans la région.



L'APT a rencontré des représentants du gouvernement mauritanien, du HCDH et du SPT pour examiner les options possibles pour un MNP mauritanien.

La **Tunisie** a continué à préparer la mise en place effective de son Mécanisme national de prévention (MNP), mais l'Autorité nationale pour la prévention de la torture n'était pas encore opérationnelle fin 2014. Le comité parlementaire chargé de la sélection des membres du MNP a eu des problèmes dans l'identification de candidate-s adéquate-s. En collaboration avec le Bureau de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) à Tunis, nous avons travaillé avec ce comité afin de trouver des solutions et nous espérons que le MNP sera opérationnel en 2015.

En **Mauritanie**, un comité de rédaction a préparé un projet de loi portant création d'un MNP. En août, le gouvernement a publié ce projet de loi, et a organisé des consultations avec la société civile. L'APT a soutenu ce processus en fournissant des conseils juridiques et son expertise depuis Genève et lors de deux missions à Nouakchott.

La promotion de la transparence des lieux de détention requiert un changement de paradigme en matière de sécurité. Une telle transformation ne peut que s'opérer progressivement, sur le long terme. En novembre, le **Maroc** a officiellement rejoint l'OPCAT, après huit ans de préparation. Il est ainsi devenu le quatrième État partie au traité dans la région MOAN, après le Liban, la Tunisie et la Mauritanie. L'APT a

travaillé dans le pays depuis 2006 avec de nombreux acteurs nationaux et internationaux afin de parvenir à cette ratification et se réjouit à la perspective de continuer à collaborer avec les parties prenantes concernées pour établir un MNP au Maroc.

Au premier trimestre de l'année, l'APT et le Forum Asie-Pacifique des Institutions nationales des droits de l'Homme (FAP) ont formé 19 membres du personnel des INDH du **Bahreïn**, d'**Irak**, de **Jordanie**, d'**Oman** et de **Palestine**. Cette formation incluait cinq semaines d'enseignement à distance complétées par un atelier à Amman, sous l'égide du Centre national pour les droits de l'homme jordanien. Les participant-e-s ont partagé leurs expériences et points de vue sur les mécanismes onusiens des droits humains, la réforme de la législation nationale, la sensibilisation du public et la formation des responsables de l'application des lois. La question du recours à l'isolement, de la vulnérabilité des ressortissant-e-s étranger-e-s en détention et du monitoring des centres de détention pour mineur-e-s ont également été abordés. Un « exercice de visite » de prison a permis aux participant-e-s de mettre en pratique ces compétences.

Asie Pacifique

Les États de la région Asie-Pacifique s'ouvrent progressivement à l'idée du monitoring et de la transparence des lieux de détention. Bien que la région demeure sous-représentée en termes de ratifications de l'OPCAT, l'intérêt pour cet instrument croît lentement dans plusieurs pays.

Le coup d'État militaire en **Thaïlande** a inévitablement affecté les actions menées pour la prévention de la torture dans ce pays. Par ailleurs, certaines informations ont fait état de représailles à l'encontre

de défenseur-s des droits humains. Malgré ces développements préoccupants, la Thaïlande a présenté son rapport initial devant le Comité des Nations unies contre la torture et a exprimé sa volonté de ratifier l'OPCAT. Cela a ouvert de nouvelles opportunités d'action pour l'APT et nos partenaires dans le pays. En décembre, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et l'APT ont co-organisé une formation sur le monitoring de la détention. Jeehan Mahmood, membre de la CNDH des Maldives et qui fait partie du Conseil de l'APT, a été invitée à partager ses expériences en matière de mise en œuvre de l'OPCAT avec ses homologues thaïlandais. Ces activités ont permis à l'INDH de renforcer ses capacités en tant qu'organe de contrôle indépendant et lui permet de donner un nouvel élan en faveur de la ratification de l'OPCAT en Thaïlande.

Le projet conjoint de l'APT et du FAP sur la prévention de la torture continue à renforcer les capacités des INDH en tant qu'organes de contrôle. Une formation combinant des modules en ligne et en direct sur le monitoring de la détention par la police a été dispensée au personnel des INDH d'**Indonésie**, de **Malaisie** et du **Timor-Leste**. L'atelier a inclus un « exercice de visite » dans trois postes de police.

Aux **Maldives**, la Cour suprême a lancé des poursuites pénales contre la CNDH, qui a également été désignée comme MNP. Cette action judiciaire fait suite à la présentation par cet organe d'un rapport indépendant sur l'état du système judiciaire national dans le cadre de l'Examen périodique universel. Cet acte d'intimidation souligne de nouveau la nécessité de continuer à promouvoir l'indépendance des INDH et des MNP et le respect du système international des droits humains. À la fin de l'année, le SPT a effectué une visite de suivi aux Maldives et a tenu des réunions de travail et une visite conjointe avec le MNP.



Hasna Tribak est
Conseillère juridique au
sein du Cabinet du Délégué
Interministériel aux Droits
de l'Homme au Maroc
depuis 2012. Auparavant,
son expérience en ONG
sur les violations des droits
humains dans le monde
arabe lui a permis de
développer une vision au
regard de ce que représente
le phénomène de la torture,
ses différentes facettes,
et surtout des différents
moyens de lutter contre.

« L'interdiction absolue de la torture est certes l'une des prises de conscience les plus importantes de ces dernières décennies pour l'humanité, et pourtant, cette interdiction d'abord morale, mais aujourd'hui essentiellement légale pour de nombreux pays, peine à être véritablement garantie, quel que soit d'ailleurs leur niveau de développement.

Aussi, il est très intéressant de voir comment les dispositifs juridiques de lutte contre la torture s'affinent, voire se sophistiquent au fil du temps. La prévention de la torture prend ici toute sa signification. L'adhésion du Maroc en novembre 2014 à l'OPCAT s'inscrit dans cette logique. Personnellement, je pense que c'est une étape essentielle pour le Royaume. L'action, le plaidoyer de l'APT a permis indéniablement de nourrir ce processus, lequel continue au regard de la désignation prochainement du MNP. »

Stratégie II : Lois et politiques contre la Torture

L'Initiative sur la Convention contre la torture

En 2014, la Convention des Nations Unies contre la torture (UNCAT) a célébré son 30^e anniversaire. Sa ratification constitue une première étape dans la lutte contre les mauvais traitements et des actes de torture. L'APT est fière d'apporter son soutien aux gouvernements du Chili, du Danemark, du Ghana, de l'Indonésie et du Maroc qui ont lancé, en mars 2014, une initiative mondiale sur dix ans, avec pour objectif la ratification et la mise en œuvre universelles de ce traité d'ici à 2024. L'Initiative sur la Convention contre la torture (ICT) a immédiatement attiré un fort soutien de la communauté internationale.

L'ICT a tenu son premier Forum annuel en septembre. Celui-ci a réuni des représentant-e-s des gouvernements de 18 pays, ainsi que des expert-e-s clés de l'ONU. Cette rencontre visait à trouver des solutions aux défis auxquels est confrontée la lutte contre la torture et à définir les orientations



Navi Pillay, Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme s'est jointe au Chili, au Danemark, au Ghana, à l'Indonésie et au Maroc, pour le lancement de l'ICT en mars 2014.



stratégiques de cette Initiative. Les objectifs immédiats de l'ICT durant l'année à venir seront :

- Recenser les défis et les obstacles à la ratification et à la mise en œuvre de l'UNCAT.
- Surmonter ces obstacles grâce à la coopération interétatique, l'assistance et le dialogue.
- Devenir un forum de partage des expertises et des bonnes pratiques entre les gouvernements.
- Mettre en place une plate-forme mondiale réunissant les États, l'ONU, des ONG et des expert-e-s à l'échelle nationale et internationale.

« La ratification universelle et la mise en œuvre intégrale de la Convention doivent demeurer un impératif. Je soutiens pleinement l'Initiative sur la Convention contre la torture dont l'objectif est d'atteindre la ratification universelle dans les dix prochaines années ».

Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies

En tant que principal partenaire stratégique de l'ICT, l'APT a appuyé le développement de cette initiative tout au long de l'année, et continuera d'offrir des conseils et un soutien en 2015.

Outre l'ICT, nous avons contribué à la commémoration de l'anniversaire de l'adoption de l'UNCAT dans d'autres cadres. Le Secrétaire général de l'APT a été invité à intervenir lors de la cérémonie officielle de l'ONU, organisée par le Comité contre la torture (CAT), pour évoquer l'objectif de la ratification universelle de la Convention. En décembre, nous avons participé à un événement à Bruxelles, organisé par la Commission européenne

et le Service européen pour l'action extérieure.

Réduire le recours à des éléments de preuve entachés par la torture

L'APT a continué à travailler avec son partenaire au Népal, *Advocacy Forum*, afin d'enquêter et de mener des actions contre le recours à des aveux entachés par la torture par la justice népalaise. Au cours des deux dernières années, dans le cadre de ce projet, nous avons recueilli des informations auprès de plus de 400 détenu-e-s, afin de recenser les lieux où la torture est utilisée pour obtenir des éléments de preuve et identifier les auteurs de ces actes. En mai, l'APT a rencontré des juges, des avocat-e-s, des procureur-e-s et des membres des forces de police pour discuter de ces données et des moyens pour réduire le recours à des preuves obtenues sous la torture au Népal.

Nous continuons également à offrir des conseils sur des questions juridiques. En 2014, nous avons participé à des réunions et des conférences sur : le recours à des entreprises de sécurité privées dans les lieux de détention, la garantie du droit de porter plainte pour actes de torture et le traitement approprié des détenu-e-s dans les postes de police.

En **Ouganda**, suite à l'adoption, en 2013, d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la Loi relative à la prévention et à l'interdiction de la torture, nous avons fourni des conseils pour l'élaboration de documents expliquant la nouvelle loi aux parties prenantes.

Plaidoyer auprès des Nations Unies

L'APT a continué de coopérer avec le Ministère de la Justice d'**Indonésie** pour élaborer un programme de formation sur l'UNCAT, destiné aux responsables de l'application des lois. Ce programme a été conçu



Discussion sur la question des aveux obtenus par la force au Népal.

sur la base d'un processus consultatif et inclusif. En 2014, deux formations ont été organisées.

L'APT fournit régulièrement des conseils sur les modalités de prévention de la torture à des États et mécanismes onusiens. En 2014, nous avons accompagné le travail de plusieurs expert·e·s de l'ONU, participé aux sessions du Conseil des droits de l'homme et à son Examen périodique universel, ainsi qu'aux sessions de l'Assemblée générale à New York et des organes conventionnels, en particulier du CAT.

L'APT prépare régulièrement des rapports alternatifs et des communiqués sur des pays et des thématiques prioritaires. Par exemple, nous avons contribué à l'élaboration de l'Observation générale du Comité des droits de l'homme sur la liberté et la sécurité. Nous avons fourni des informations afin d'aider ses expert·e·s dans leur travail d'examen des rapports.



Ebenezer Appreku est le Représentant permanent adjoint du Ghana et Conseiller juridique de la Mission permanente du Ghana auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et à Vienne. Il représente également le Ghana au sein du groupe restreint d'États qui animent l'Initiative sur la Convention contre la torture (ICT).

« Le Ghana est devenu partie à la Convention des Nations Unies contre la torture en septembre 2000. Aujourd'hui, je suis heureux de savoir que les mesures nécessaires sont en train d'être prises pour permettre au Ghana de devenir également partie au Protocole facultatif. Le Ghana n'est pas encore partie à l'OPCAT, non en raison d'une objection fondamentale à l'égard de ce traité, mais plutôt pour une question d'ordre bureaucratique. Je suis également heureux d'être le point focal de l'Initiative sur la Convention contre la torture (ICT) au sein de la Mission permanente du Ghana à Genève. Le Ghana fait partie, avec le Chili, le Danemark, l'Indonésie et le Maroc, du groupe inter-régional restreint d'États qui ont lancé cette initiative visant à promouvoir l'adhésion et la mise en œuvre universelles de la Convention. Nous recevons un soutien précieux de la part de l'APT, ainsi que du groupe des Amis·e·s de la ICT dont le nombre ne cesse de croître.

Comme l'a écrit le Mahatma Gandhi dans sa contribution philosophique à l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « chaque droit doit être assorti d'une obligation correspondante ». Ainsi, l'interdiction de la torture consacrée par le droit international requiert que les États en assurent la prévention. À cet égard, il convient de saluer l'effort louable déployé par l'APT en matière d'assistance technique aux États afin de parvenir à l'adhésion universelle et à la mise en œuvre effective de la Convention et de son Protocole facultatif, ainsi que son soutien à l'ICT. »

Lois et politiques contre la Torture

Prévention de la torture dans la région de l'OSCE

En 2014, la Suisse a présidé l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et - dans le cadre de son objectif global « Améliorer les conditions de vie des individus » - elle a fait de la prévention de la torture l'une des priorités de l'agenda de l'OSCE.

L'OSCE est une organisation qui joue un rôle essentiel pour la promotion du respect des droits humains dans ses 57 États participants. Grâce à son importante présence sur le terrain, à la diversité de ses institutions et à son vaste mandat, l'OSCE est bien placée pour assurer un rôle de coordination en matière de prévention de la torture, en favorisant, par exemple, les échanges réguliers entre les MNP et d'autres acteurs.

En tant que partenaire stratégique du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, l'APT a donc saisi l'opportunité de la présidence suisse pour faire progresser la question de la prévention de la torture dans la région. En particulier, nous avons préconisé trois priorités :



Pré-rencontre des MNP lors de la réunion de l'OSCE sur la dimension humaine.

.....

1. La ratification et la mise en œuvre effective de l'OPCAT dans la région de l'OSCE,
2. Le renforcement des capacités de la police à prévenir la torture et les mauvais traitements,
3. La protection des personnes et des groupes en situations de vulnérabilité en détention.

En avril, à Vienne, l'APT a contribué à une réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée à la prévention de la torture, en présence de tous les États participants. En amont de cet événement, nous avons co-organisé une réunion des MNP de 17 pays, qui ont échangé expériences et pratiques et ont proposé une série de recommandations destinées aux États et à l'OSCE.

Lors de la Réunion annuelle sur la mise en œuvre de la dimension humaine du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, nous avons organisé un événement parallèle sur l'impact de la culture policière sur la prévention de la torture. Nous avons également participé à des ateliers de travail organisés par la société civile au niveau sous-régional à Belgrade et dans d'autres villes, ainsi qu'à la Conférence parallèle de la société civile de l'OSCE à Bâle en décembre. Ces réunions visaient notamment à formuler des recommandations fortes en matière de prévention de la torture à l'intention de l'OSCE et de ses États participants.

En dépit des efforts de la Suisse, aucun consensus n'a pu être dégagé pour l'adoption d'une décision ministérielle sur la prévention de la torture lors du Conseil ministériel de l'OSCE de décembre. Il est cependant encourageant de constater que l'OSCE s'est positionnée comme organisation de premier plan pour la prévention de la torture en Europe. Nous espérons que cet élan sera renforcé lors des prochaines présidences.

Autres coopérations régionales

L'Union européenne est un allié clé pour l'APT, à la fois au niveau régional et à travers son action extérieure. En 2014, le Parlement européen (PE) a adopté une résolution sur l'éradication de la torture dans le monde. L'APT avait proposé des amendements, qui ont été repris et inclus dans la résolution finale. La résolution souligne le rôle essentiel joué par l'OPCAT en tant que cadre international « *permettant réellement de réaliser des progrès pour éradiquer la torture, en particulier en créant des MNP indépendants et efficaces* ». Le PE salue également le projet du Conseil de l'Europe et de l'APT d'un guide pratique pour parlementaires sur les visites de centres de rétention pour migrant·e·s.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a intensifié ses efforts en matière d'intégration régionale et de renforcement de la paix et de la stabilité dans la région. Ce nouvel élan pourrait permettre à la Commission inter-gouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'homme de fonctionner efficacement en tant que mécanisme régional des droits humains. L'APT a mené un plaidoyer pour souligner l'importance de faire de la prévention de la torture une priorité au sein de l'ASEAN. Nous espérons que cela pourra, avec un engagement de la société civile, contribuer à faire avancer cette question.

Le Comité pour la prévention de la torture en Afrique (CPTA) a décidé, en 2014, d'axer ses efforts sur la publication d'avis sur des questions spécifiques en matière de prévention de la torture. L'APT, en tant que membre du CPTA, a contribué aux premières versions de l'Observation générale sur l'Article 5 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui interdit le recours à la torture et va continuer à soutenir ce processus.



« En 2014, nous célébrons les trente ans de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Cette convention a une immense portée légale et morale. Force est toutefois de constater que de nombreux actes de torture sont encore commis dans le monde et que chacun porte atteinte à notre dignité partagée.

La Suisse a fait de la lutte contre la torture l'une des priorités de sa politique extérieure en matière de droits de l'homme. En 2014, elle a saisi l'occasion de la Présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour mettre la prévention de la torture en tête de l'agenda de travail de l'organisation dans la dimension touchant à la sécurité humaine.

En mettant l'accent sur la dimension préventive de la lutte contre la torture, la Présidence suisse a fait campagne pour une ratification aussi large que possible

du Protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture, l'OPCAT, qui constitue un instrument fondamental pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants. Notre pays a également favorisé les discussions en vue du renforcement des mécanismes nationaux de prévention de la torture, institutions prévues par l'OPCAT mais dont les exigences d'efficacité et l'indépendance ne sont pas encore suffisamment remplies en pratique.

Si la responsabilité de la mise en œuvre des obligations contenues dans la Convention et son Protocole appartient aux États, la société civile joue un rôle prépondérant dans l'accomplissement de cet objectif. La Suisse s'efforce ainsi d'associer à ses initiatives les organisations non gouvernementales, qu'elles soient locales ou – comme l'APT – internationales et solidement ancrée dans la Genève des droits de l'homme.

En 2014, c'est notamment grâce à la force du partenariat avec l'APT que la Présidence suisse a pu mobiliser des experts indépendants et des représentants des mécanismes nationaux et de la société civile de l'ensemble de l'espace OSCE afin de mener une réflexion sur les moyens de prévenir les cas de torture dans cette région et de répondre aux besoins des acteurs engagés dans ce domaine. Au-delà de l'année 2014, la collaboration avec l'APT continuera de constituer l'un des axes importants de l'engagement de la Suisse contre la torture. C'est par de telles mises en commun des efforts que l'on parvient à de réels progrès pour les êtres humains. »

Didier Burkhalter, Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, Président de la Confédération et de l'OSCE en 2014

Stratégie III : Renforcement de compétences et interactions

Les INDH : des acteurs de plus en plus importants

Les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) jouent un rôle essentiel aussi bien pour la promotion que pour la protection des droits humains, y compris en matière de prévention de la torture. Cela a été reconnu par le Conseil des droits de l'homme qui a adopté une résolution en 2014 mentionnant, pour la première fois, de manière explicite leur rôle en matière de prévention.

En 2014, nous avons poursuivi notre partenariat avec le **Réseau des Institutions nationales africaines des droits de l'Homme (RINADH)** dans le cadre de la deuxième phase d'un projet de trois ans visant à renforcer les capacités de ces institutions en matière de prévention de la torture. Après la rencontre de représentant-e-s d'INDH francophones, en mai au Togo, pour un atelier sous-régional sur le monitoring de la détention, un groupe plus large

de 25 INDH africaines se sont réunies, en novembre au Cameroun. L'objectif de cette rencontre était de partager les meilleures pratiques et d'examiner comment les INDH peuvent efficacement contribuer à la formation des agent-e-s de l'État.

Dans le cadre de la réunion de l'Assemblée générale du RINADH à Genève en mars, l'APT a également animé une session consacrée aux stratégies de renforcement de la mise en œuvre de notre projet commun sur la prévention de la torture. Elle a permis de dialoguer avec les président-e-s des INDH africaines et de débattre de stratégies pour s'assurer que les connaissances et l'expertise acquises par les participant-e-s au projet sont pleinement intégrées au sein de ces institutions.

Nous avons également coopéré, avec le Forum Asie-Pacifique (FAP), au renforcement des capacités de prévention de la torture des INDH dans cette région. Une des principales activités en 2014 a été le lancement, à Sydney, de notre **projet commun « Ambassadeurs de la prévention de la torture »**, impliquant 9 commissaires aux droits de l'homme et de hauts fonctionnaires de l'Australie, de la Corée du Sud, des Maldives, de Mongolie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines et du Timor-Leste. Ces ambassadeur-rices travaillent actuellement sur une série de projets novateurs en matière de prévention de la torture dans leurs pays, avec le soutien de l'APT, du FAP et de

deux mentors soutenant cette initiative. En 2014, le projet a également inclus une formation en langue arabe sur le monitoring de la détention, qui s'est tenue en Jordanie, ainsi qu'un module de formation sur le monitoring de la détention par la police pour des participant-e-s de trois INDH de l'Asie du Sud-Est.

L'APT a renforcé ses liens avec certaines INDH, en particulier celles qui ont été désignées comme MNP. Suite à la publication de notre note d'information sur les INDH assumant les fonctions de MNP, nous avons répondu à un certain nombre de demandes de soutien de la part d'INDH qui s'étaient vu confier ce mandat, notamment les INDH de Grèce, de Mauritanie, du Maroc, de Norvège et de Turquie.

Afin de consolider l'impact à long terme de ces projets, nous avons cherché à développer les synergies entre ces activités. L'atelier des INDH africaines au Togo (voir plus haut), par exemple, a été suivi d'une réunion avec la Commission nationale des droits de l'homme pour examiner son rôle en tant que MNP. De même, en mai, le Comité international de coordination des INDH a organisé une formation à Genève, qui comprenait un atelier avec l'APT.

Formation des agent-e-s de l'application de la loi

L'APT a consacré la plupart de ses activités de renforcement des capacités aux organes de monitoring dans l'objectif de mettre en place un système préventif efficace dans le monde entier. Cependant, il est également essentiel de former et de sensibiliser les personnes en charge de l'application de la loi. Leur formation est un élément clé de toute stratégie visant à réduire le risque de recours à la torture et autres mauvais traitements. Ces activités peuvent prendre différentes formes : formation du



Réunion des Ambassadeurs pour la prévention de la Torture à Sydney.



Formation pour INDH à l'APT.

personnel pénitentiaire sur les droits humains et la prévention de la torture dans le cadre des programmes de formation existants ; sensibilisation des autorités chargées de la détention à leur rôle dans le cadre de l'OPCAT ; ou la participation à des conférences destinées aux agent-e-s de l'État afin de les sensibiliser à des questions de détention spécifiques.

Après le lancement en **Tunisie** du Guide de l'APT sur le monitoring de la détention par la police, le Ministre de l'Intérieur nous a demandé de sensibiliser les membres de la police aux systèmes de monitoring en général et à l'OPCAT en particulier. L'APT a salué cette initiative du gouvernement, qui répond parfaitement à la logique du système mis en place par l'OPCAT, dont le succès repose essentiellement sur le dialogue entre les parties prenantes. En avril, nous avons donc organisé, avec le soutien de l'OMCT, du HCDH et du CICR, une formation pour préparer les autorités à recevoir des visites d'organes de monitoring indépendants. Un grand nombre de membres de la police, de gendarmes et d'agent-e-s de l'État du Ministère de l'Intérieur ont participé à cette formation.



Endang Sri Melani est chercheuse au sein de Commission nationale des droits de l'homme (Komnas HAM) de l'Indonésie. Depuis 2008, elle a été impliquée dans le monitoring de la situation dans les centres de détention à travers le pays, en particulier des centres de détention de l'immigration et des établissements correctionnels. Elle milite activement en faveur de la protection des demandeur-euse-s d'asile. Elle est intervenue lors de la Conférence internationale « Lutter contre la torture - les perspectives asiatiques sur l'OPCAT », qui s'est tenue à Bangkok, en Thaïlande. Elle a également participé à la formation d'APF/APT sur le monitoring des lieux de privation de liberté par la police, pour trois INDH d'Asie du Sud-Est.

« Les questions relatives à la situation des centres de détention en Indonésie ne reçoivent pas l'attention qu'elle mérite de la part de la population. Celle-ci considère que la torture et les mauvais traitements sont le résultat des actions commises par les détenu-e-s.

Bien que l'Indonésie ait ratifié la Convention contre la torture des Nations Unies en 1998, la mise en œuvre de ces dispositions est loin d'avoir abouti. Le gouvernement hésite toujours quant à la ratification du Protocole facultatif à la Convention.

Par conséquent, il est important que la Commission nationale des droits de l'homme (Komnas HAM) de l'Indonésie continue d'assurer le monitoring des centres de détention. Nous avons visité la quasi-totalité des centres de détention de l'immigration et certains établissements correctionnels à travers le pays. Maintenant nous allons également axer notre attention sur le monitoring de la détention par la police. Ces lieux ne sont pas non plus l'objet de l'attention du public, bien que la police abuse souvent de ses pouvoirs pour obtenir des aveux.

Face à ces défis, Komnas HAM a un rôle important à jouer. Non pas pour dénoncer ou attribuer des fautes aux institutions de l'État, mais dans une approche constructive en les traitant comme partenaires pour améliorer la situation et en travaillant pour la protection et au renforcement des droits humains en Indonésie. »

Renforcement de compétences et interactions

Vulnérabilités en détention

En raison de leur sexe, âge, appartenance ethnique, nationalité, état de santé, orientation sexuelle, identité de genre, etc., certaines personnes sont particulièrement exposées à des risques de torture, de mauvais traitements et d'autres violations de leurs droits. L'APT accorde une attention croissante aux groupes en situation de vulnérabilité en détention. Nous avons apporté un soutien aux organes de monitoring ainsi qu'aux autorités chargées de la détention pour qu'elles répondent de manière plus adéquate aux besoins spécifiques de ces groupes dans l'objectif de renforcer leur protection.

Le **Symposium Jean-Jacques Gautier pour les MNP** est une nouvelle initiative visant à faire en sorte que les Mécanismes nationaux de prévention (MNP) disposent des capacités nécessaires pour répondre aux situations de vulnérabilités en détention. En

lançant cette série de Symposiums, nous rendons également hommage à l'ambition de Jean-Jacques Gautier d'ouvrir les lieux de détention à un contrôle extérieur. Cette série de Symposiums fournit un espace d'échanges entre MNP et expert-e-s sur certaines thématiques. La première réunion a été consacrée aux enfants privés de liberté et elle a réuni, en juin, à Genève, les représentant-e-s de 14 MNP de toutes les régions et d'autres spécialistes des droits humains ayant une expertise en protection des droits des enfants en conflit avec la loi.

En **Suisse**, l'APT a été invitée aux « Journées pénitentiaires » organisées tous les deux ans par le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP). Des autorités importantes y ont également assisté, telles que des directeurs/-trices de prison, des membres du personnel pénitentiaire, des hommes et des femmes politiques et des universitaires de tout le pays. Le thème de ces journées était

celui des vulnérabilités en détention. L'APT y a présenté les risques spécifiques auxquels sont confrontées les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées (LGBTI) en détention. L'APT a également contribué aux discussions sur les pistes d'action possibles durant les ateliers organisés pour l'occasion.

Dans les Amériques, nous avons souligné la nécessité pour les programmes éducatifs des institutions étatiques chargées de la sécurité en prison d'aborder la question

des vulnérabilités. Au **Panama**, nous avons recommandé que le programme de l'Académie pénitentiaire inclue un module sur la prévention de la torture accordant une attention particulière aux femmes et aux migrant-e-s. Nous l'avons conçu et présenté à un groupe de formateurs-rices, qui vont répliquer cette formation aux nouvelles recrues. À la fin de l'année, nous avons organisé un atelier pour les ONG et les institutions de l'État au Panama, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui mettait l'accent sur les personnes LGBTI.

Au **Honduras**, le MNP nous a invités à dispenser une formation de deux jours sur les femmes en détention à l'*Universidad Nacional Autónoma*. Il faisait partie d'une formation post-universitaire d'un an conçue et organisée par le MNP. Nous avons contribué à l'inclusion d'une perspective genre dans cette formation et avons encouragé les participant-e-s, pour la plupart des membres du système judiciaire, à mettre en œuvre les Règles de Bangkok sur le traitement des femmes en détention.

Atténuer les risques de représailles

Les organes de monitoring de la détention expriment des préoccupations vives face aux représailles à l'encontre de personnes avec lesquels ils s'entretiennent lors des visites dans les lieux de détention. Le système international de prévention de la torture se fonde sur des visites de monitoring indépendantes et sur les contacts directs entre les personnes qui en sont chargées et celles privées de liberté. Il est donc préoccupant que certain-e-s détenu-e-s, qui se trouvent déjà dans une situation de vulnérabilité, soient exposé-e-s à des menaces et des mauvais traitements en raison de leurs contacts



Le Symposium Jean-Jacques Gautier a permis aux participants d'échanger avec leurs pairs et des experts, et de renforcer leur travail relatif aux enfants en conflit avec la loi.

avec les institutions créées pour prévenir la torture. En janvier, l'APT a organisé une réunion sur les moyens d'atténuer le risque de représailles. Cette rencontre a réuni des expert-e-s des MNP d'Autriche, du Brésil, de France, des Maldives, de l'Ouganda, du Royaume-Uni, de la Serbie et de la Suisse ainsi que des représentant-e-s du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), du Sous-Comité de l'ONU pour la prévention de la torture (SPT), du Comité international de la Croix rouge et du Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'homme (HCDH). Des discussions similaires ont eu lieu lors du Forum régional sur l'OPCAT en Amérique latine, au cours duquel les participant-e-s ont élaboré une liste de mesures concrètes pour atténuer le risque de représailles avant, pendant et après une visite de monitoring. Début 2015, le CPT et le SPT ont adopté des lignes directrices sur cette question.

Outils et ressources

La prévention de la torture et des mauvais traitements requiert une expertise, des compétences et de l'engagement. Pour soutenir le perfectionnement et le renforcement des capacités des acteurs nationaux, nous continuons à élaborer et à diffuser des conseils et des outils pratiques.

En coopération avec le HCR et *International Detention Coalition*, l'APT a publié un **Guide pratique sur le monitoring de la détention de migrant-e-s**. Ce document peut être utilisé par les autorités, le personnel des centres de détention ou les journalistes comme liste récapitulative des normes qui doivent être respectées lorsque des demandeurs/-euses d'asile et des migrant-e-s sont détenu-e-s.

L'APT a collaboré avec le **Contrôleur général des lieux de privation de liberté** (le MNP français) afin de

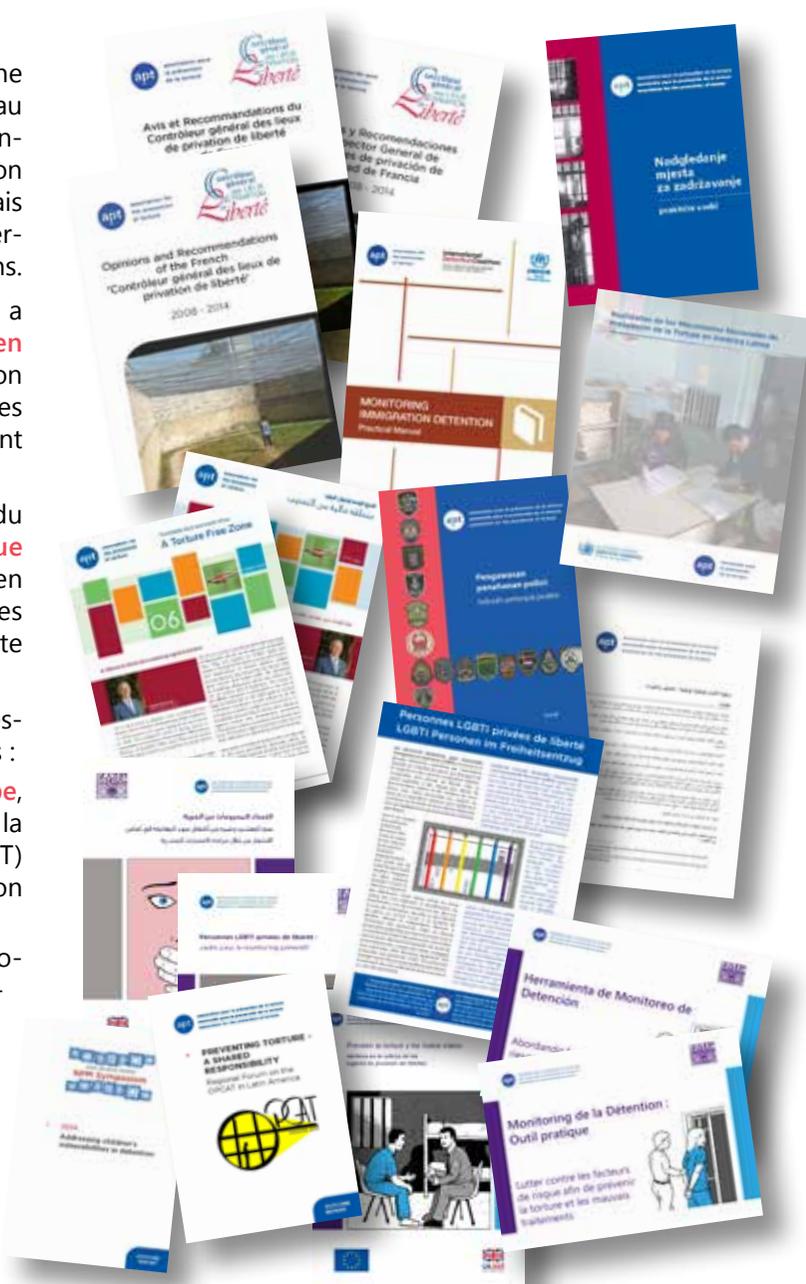
publier et de traduire en anglais et en espagnol une compilation des **avis et recommandations** émis au cours du mandat de Jean-Marie Delarue. Ces orientations peuvent constituer une source d'inspiration pour les MNP, d'autres organes de monitoring mais aussi pour les autorités chargées des institutions fermées et toute personne intéressée par ces questions.

Lors du Forum régional sur l'OPCAT, l'APT a lancé une publication sur **les MNP et les MLP en Amérique latine**. Elle a été élaborée en coopération avec le Bureau régional du HCDH et comprend des graphiques et des informations sur le fonctionnement et le fondement juridique de ces organes.

En 2014, nous avons publié la 6^{ème} édition du bulletin électronique « **Moyen-Orient et Afrique du Nord - Une zone sans torture** » en anglais et en arabe. Cette dernière édition portait sur le rôle des membres de la profession juridique dans la lutte contre la torture et les mauvais traitements.

Nous nous efforçons également à ce que nos ressources soient disponibles dans plusieurs langues :

- Nous avons traduit plusieurs publications en **arabe**, y compris « Femmes privées de liberté : inclure la dimension genre dans le monitoring » (PRI/APT) ainsi que la note d'information « Composition des MNP : Normes et expériences ».
- L'« Outil de monitoring de la détention », élaboré avec PRI, est maintenant également disponible en **espagnol** et en **français**.
- « Détention par la police - guide pratique de monitoring » ainsi que « Femmes privées de liberté » ont été traduits en **indonésien**.
- « Monitoring des lieux de détention - Guide pratique » a été traduit en **monténégrin** par la Mission locale de l'OSCE.



Stratégie IV : Débats publics informés

Contribuer aux débats publics

Un grand nombre de nos activités de communication et de plaidoyer en 2014 ont été liées au **30^e anniversaire de la Convention des Nations Unies contre la torture** (UNCAT). Nous avons surtout soutenu le lancement de l'Initiative sur la Convention contre la torture (ICT). Avec les gouvernements du Chili, du Danemark, du Ghana, de l'Indonésie et du Maroc, nous avons contribué à renforcer le soutien et la sensibilisation à cette Initiative. Nous avons également souligné le rôle essentiel que doit jouer la société civile pour faire en sorte que la Convention devienne une réalité.

L'UNCAT a introduit une nouvelle approche de la protection des droits humains, en y incluant l'*obligation de prévenir* les violations. Le concept de prévention est donc plus développé dans la lutte contre la torture et autres mauvais traitements que dans les autres domaines. En juin, le Conseil des droits de l'homme a invité le Secrétaire général de l'APT à faire partie d'un groupe d'experte-s chargé-e-s de sensibiliser les États à la manière de mieux prendre en compte la prévention dans leurs politiques.

Les célébrations de l'anniversaire de l'UNCAT nous ont également douloureusement rappelé que notre lutte pour un monde sans torture est loin d'être terminée. Fortement marqué au début des années 1970 par la première campagne d'Amnesty International (AI) contre la torture, Jean-Jacques Gautier a fondé l'APT en 1977. En 2014, AI a lancé sa quatrième campagne mondiale contre la torture, *StopTorture*, qui dénonce des tendances préoccupantes, tant en ce qui concerne les attitudes du public que son utilisation dans le monde. Nous avons soutenu cette campagne en organisant conjointement des événements et des activités de sensibilisation.



Le 26 juin - **Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture** - est un jour important pour le mouvement mondial de lutte contre la torture. En 2014, l'APT a participé à plusieurs événements liés à cette journée. Outre notre Symposium Jean-Jacques Gautier, nous avons également co-organisé avec la section suisse d'AI une table ronde. L'objectif était d'examiner l'impact sur les droits humains du placement à l'isolement et des conditions de détention dans les prisons de haute sécurité - un thème qui a été mis en évidence dans le rapport annuel du MNP suisse. En outre, nous avons été invités à participer à une table ronde organisée par le *Foreign & Commonwealth Office* et à publier un blog sur leur site.

Prises de position contre la torture

Nous avons pris position publiquement sur des questions relatives à la prévention de la torture par le biais de déclarations, de communiqués et autres. Par exemple, nous avons réagi aux accusations contre les membres de la Commission nationale des droits de l'homme des **Maldives**, après leur présentation d'un rapport au Conseil des droits de l'homme. Cet incident ne constituait pas seulement une menace contre l'un de nos partenaires, mais aussi une attaque grave

contre le système international des droits humains dans son ensemble. En **Australie**, nous avons appelé le Sénat à refuser d'approuver un projet de loi qui violerait le droit à la protection des demandeurs-ses d'asile qui risquent la torture en cas de déportation.

Enfin, le recours à la torture par l'Agence centrale des renseignements (CIA) des **États-Unis** dans le cadre de la politique de « guerre contre le terrorisme » a, de nouveau, fait la une des médias en 2014. Après des mois de retard, un résumé d'un rapport du Comité du Sénat américain sur le recours par la CIA à la torture a finalement été rendu public. Dans une tribune publiée dans le journal *Le Temps*, le Secrétaire général de l'APT a souligné que « *[l]es mauvais traitements infligés aux détenu-e-s ne se produisent pas seulement dans les prisons secrètes de la CIA. Ils peuvent avoir lieu – et ont lieu – aussi bien dans des prisons fédérales, des cellules de commissariats ou des centres de rétention. Cela peut se produire en tout lieu qui échappe à tout contrôle* ». Il a appelé le gouvernement américain à mettre en place un système indépendant de monitoring de la détention pour prévenir la torture et restaurer la confiance dans la justice.

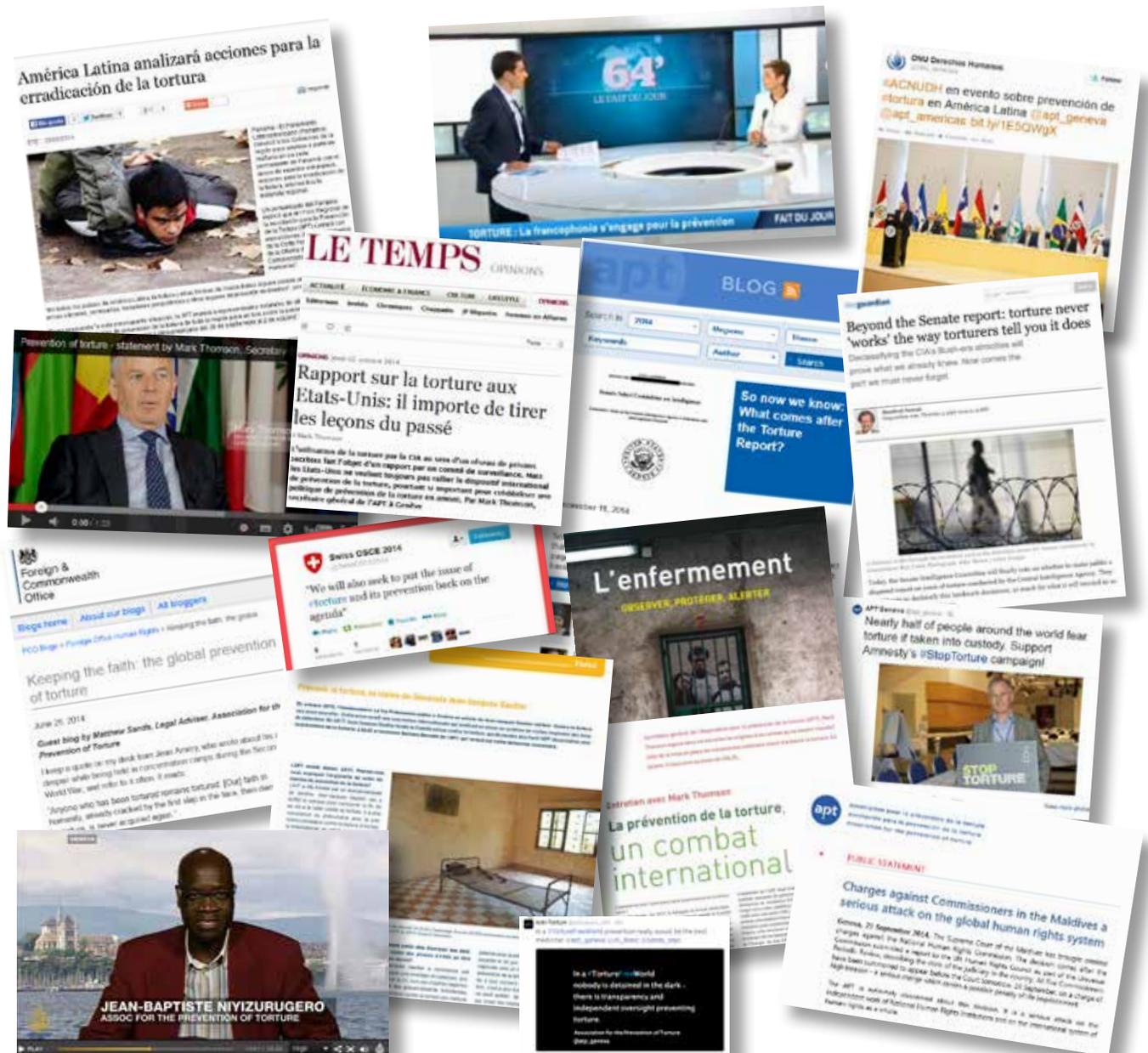
Communication externe

L'APT a consacré des efforts à l'amélioration de son **site Web** et à la mise à disposition d'informations, d'analyses et de ressources utiles pour les acteurs engagés dans la prévention. Nous sommes heureux de constater que le nombre d'utilisateurs-trices a doublé depuis le lancement du nouveau site en 2012. Pour refléter les évolutions positives au Brésil, certaines sections de notre site sont maintenant disponibles en portugais. Nous avons également traduit en espagnol toutes les « fiches-pays » sur les États d'Amérique latine figurant dans notre base de données sur l'OPCAT.

Comme partout, les **médias sociaux** ont transformé notre manière de communiquer. Nous utilisons Twitter et Facebook pour dialoguer avec un large éventail d'individus qui s'intéressent aux questions de droits humains et pour garder contact avec nos partenaires. Nous avons également continué à produire de courtes **vidéos** pour leur donner de la visibilité et atteindre de nouveaux publics. Lors du Symposium, nous avons filmé des entretiens avec des expert-e-s sur les enfants en détention et avons effectué des enregistrements vidéo de certaines sessions du Forum régional sur l'OPCAT. La vidéo qui a attiré le plus d'intérêt a été celle de notre entretien avec le MLP de Rio, relatant son travail de monitoring suite aux arrestations lors de la Coupe du monde.

Il est nécessaire de développer et d'améliorer la diffusion médiatique des informations pour renforcer la sensibilisation et les soutiens en faveur de la prévention de la torture. Nous nous employons ainsi à élaborer du **matériel d'information adapté aux médias** et à encourager les journalistes à nous contacter pour des informations de fond et des conseils sur les questions liées à la torture. En 2014, nous avons contribué aux informations diffusées dans les médias sur des questions comme l'examen de l'Australie par le Comité contre la torture ou les efforts de la Suisse pour favoriser l'adoption d'une décision ministérielle sur la prévention de la torture par l'OSCE. En Amérique latine, le Forum régional a été couvert par les médias de la région.

Au cours de l'année 2014, l'expertise de l'APT a été reconnue par les médias qui ont sollicité des entretiens et des articles dans divers journaux et blogs. Nous avons diffusé plusieurs déclarations publiques sur des sujets liés à notre action et avons été très actifs dans les médias sociaux. Nous avons pu également faire entendre notre voix dans le cadre de projets de collaboration avec des partenaires tels que des ONG, des organisations internationales ou des MNP.



Situation financière et développement institutionnel en 2014

L'année 2014 a été une bonne année pour l'APT qui a terminé sur un résultat financier positif.

Cela a été possible grâce au soutien continu et fidèle des donateurs·trices de l'APT, en particulier ceux/celles qui ont démontré leur confiance en l'organisation en lui attribuant du financement non affecté. Ce type de financement donne à l'APT la possibilité d'être créatif et d'innover afin de remplir sa mission. Par ailleurs, l'APT s'est également engagé en tant que partenaire aux côtés de certains de ses principaux·ales donateurs·trices, leur apportant son expertise dans la mise en œuvre de certains de leurs projets (voir par exemple en pages 16-17 de ce rapport).

« Des ressources relativement modestes, notamment une petite équipe, ont été utilisées de manière effective, transparente et stratégique afin d'obtenir d'excellents résultats. »

Brian Pratt & Harriet Ware-Austin (INTRAC),
Évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique
de l'APT pour 2011-2012, février 2014

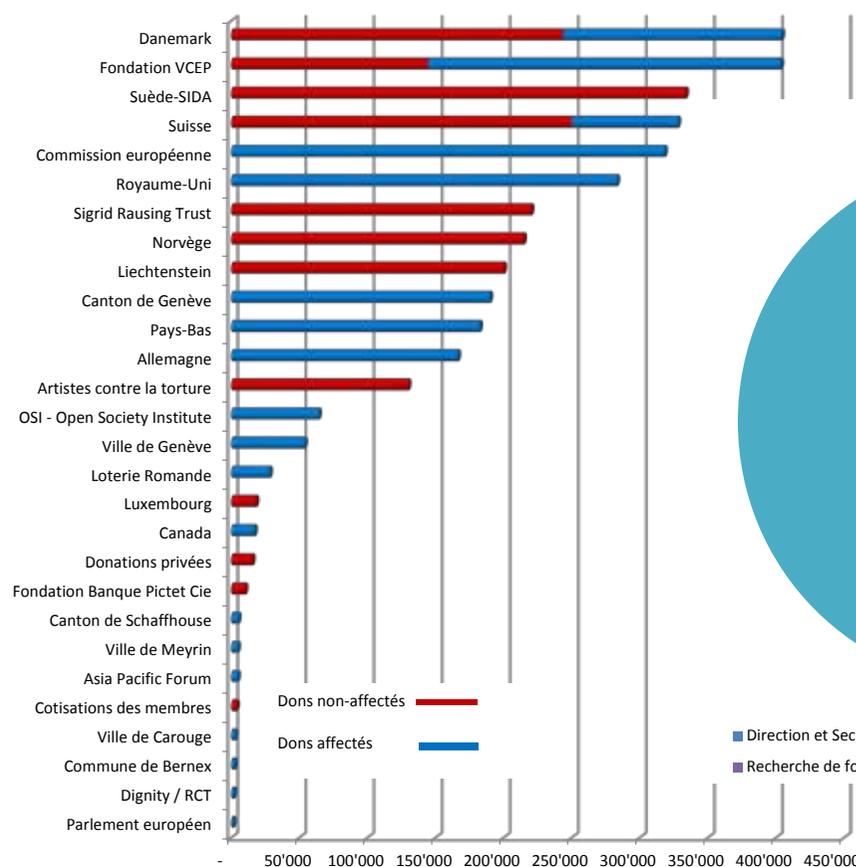
En 2014, l'APT a poursuivi son travail de diversification de ses sources de financement afin de réduire les risques liés à une trop grande dépendance financière due à un nombre restreint de donateurs·trices. Ainsi, au cours de cette année, l'APT a pu compter sur 30 donateurs·trices différent·e·s, qu'elle cherchera à fidéliser, tout en restant attentif aux nouvelles opportunités. Un exemple concret de cette volonté de diversification est l'organisation du premier Forum régional sur l'OPCAT qui s'est tenu du 30 septembre au 2 octobre au Panama et financé en majeure partie

par le Ministère des Affaires Étrangères allemand. En effet, l'APT a pu établir des contacts susceptibles de lui apporter de nouvelles sources de financement en parallèle de son travail de recherche de fonds pour le financement de l'évènement.

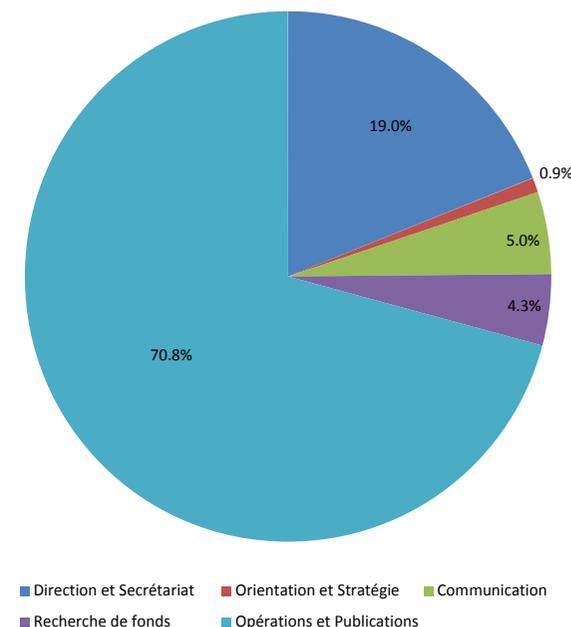
L'APT tient à remercier sincèrement tous ses donateurs·trices pour leur soutien cette année.

Nous aimerions remercier spécifiquement nos donateurs·trices principaux·ales : le Danemark, VCEP, la Suède, la Suisse, la Commission européenne, le Royaume Uni, le Sigrid Rausing Trust, la Norvège et le Liechtenstein pour le rôle indispensable qu'ils ont joué dans les réalisations décrites dans ce rapport.

Revenu en 2014



Dépenses en 2014



Compte d'exploitation 2014*

Produits 2013	CHF
1 Fonds affectés	
Gouvernements étrangers	1'008'629
Gouvernement suisse	364'904
Fondations privées	333'872
Autres subsides	323'685
Total fonds affectés	2'031'090
2 Fonds non-affectés	
Gouvernements étrangers	809'645
Gouvernement suisse	250'000
Fondations privées	465'001
Autres subsides	17'291
Autres produits	65'601
Total fonds non-affectés	1'607'538
TOTAL PRODUITS	3'638'628

Charges 2013	CHF
1 Opérations	
Frais de personnel opérations	1'214'829
Frais de renforcement des capacités et conseil	542'868
Frais de déplacement	127'676
Frais de logement	28'179
	1'913'552
2 Communication et Publications	
Frais de personnel communication et publications	417'402
Frais de publications	201'264
	618'666
3 Direction et Secrétariat	
Frais de personnel direction et secrétariat	392'024
Frais de fonctionnement	120'280
Matériel informatique, logiciels et base de données	21'786
Autres frais de personnel	7'662
Frais d'entretien	43'193
Honoraires fiduciaire, réviseurs et avocats	122'254
	707'199
4 Orientation et Stratégie	
Frais de réunions et réceptions	3'910
Frais de réunions AG, Conseil, Bureau	29'036
	32'946
5 Projet Recherche	
	459'116
Amortissement des actifs immobilisés	134'624
TOTAL CHARGES	3'866'103
Résultat opérationnel	227'475
Intérêts, frais bancaires et différences de change	7'998
Resultat avant taux de change	219'477
Attribution aux fonds affectés	(2'031'090)
Utilisation des fonds affectés	2'325'044
Augmentation/(diminution) nette des Fonds affectés	293'954
RESULTAT 2014	74'477

Bilan 2014*

Actifs	CHF
Actifs circulants	
Liquidités	577'838
Contributions à recevoir	305'630
Actifs transitoires et autres actifs circulants	70'969
Total actifs circulants	954'437
Actifs immobilisés	
Centre Jean-Jacques Gautier	3'043'000
Matériel de bureau	33'009
Agencement et installations	113'607
Matériel et logiciels informatiques	50'977
Total actifs immobilisés	3'240'593
Total des Actifs	4'195'030

Passifs	CHF
Fonds étrangers à court terme	
Produits reçus d'avance	302'129
Dettes Centre Jean-Jacques Gautier	5'835
Prêt Fondation Hans Wilsdorf, partie à court terme	144'000
Autres dettes	171'808
Total Fonds étrangers à court terme	623'772
Fonds étrangers à long terme	
Fondation Pro Victimis	200'000
Prêt Fondation Hans Wilsdorf, partie à long terme	216'000
Total Fonds étrangers à long terme	416'000
Fonds affectés	
Fonds affectés à des projets en cours	322'235
Fonds affectés Centre Jean-Jacques Gautier	2'717'530
Total fonds affectés	3'039'765
Fonds propres	
Réserve Centre Jean-Jacques Gautier	261'967
Autres réserves	90'000
Report à nouveau	(310'951)
Résultat de l'exercice	74'477
Total Fonds propres	115'493
Total des Passifs	4'195'030

* données provenant des comptes annuels

** une liste détaillée des donateurs et projets de l'APT se trouve dans les comptes annuels aux pages 17-19.

Personnel de l'APT en 2014

M. Mark Thomson, Secrétaire général
Mme Barbara Bernath, Cheffe des opérations
Mme Sylvia Diniz Dias, Directrice, Bureau régional pour l'Amérique latine, Panama

M. Jean-Sébastien Blanc, Conseiller en matière de détention
M. Benjamin Buckland, Conseiller INDH (*depuis juillet*)
Mme Eva Csergö, Programme Europe et Asie Centrale (*depuis août*)
Mme Rosita Ericsson, Communication
Mme Charlotte Fèvre, Projet RINADH
Mme Catherine Felder, Administration
Mme Veronica Filippeschi, Programme OPCAT
Mme Mireille Gheryani, Administration
Mme Paola González, Bureau régional pour l'Amérique latine
Mme Anja Härtwig, Publications
Mme Isabelle Heyer Frigo, Programme Amériques
Mme Anne Lardy, Conseillère pour les affaires juridiques et le plaidoyer (*depuis août*)
M. Adrian Moore, Web & IT
M. Jean-Baptiste Niyizurugero, Programme Afrique
Mme Tanya Norton, Conseillère en matière de Monitoring des lieux de privation de liberté
Mme Sylvie Pittet, Administration
M. Vincent Ploton, Recherche de fonds et développement institutionnel (*jusqu'en février*)
M. Matthew Pringle, Programme Europe et Asie centrale (*jusqu'en mai*)
Mme Anna Rottenecker, Recherche de fonds
M. Matthew Sands, Conseiller juridique

L'équipe de l'APT à Genève (de gauche à droite) :
Mark Thomson, Isabelle Heyer Frigo, Anja Härtwig, Jean-Sébastien Blanc, Shazeera Zawawi, Barbara Bernath, Benjamin Buckland, Anne Lardy, Anna Rottenecker, Sylvie Pittet, Romain Zappella, Mireille Gheryani, Jean-Baptiste Niyizurugero, Catherine Felder, Eva Csergö, Veronica Filippeschi, Rosita Ericsson
(absent de la photo : Esther Schaufelberger, Adrian Moore, Matthew Sands).
.....



Mme Esther Schaufelberger, Programme Moyen-Orient et Afrique du nord
Mme Maria-José Urgel, Bureau régional pour l'Amérique latine
M. Romain Zappella, Recherche de fonds (*depuis avril*)
Mme Shazeera Zawawi, Programme Asie-Pacifique

Délégué·e·s nationaux/-ales

Mme Rebecca Minty, Australie
Mme Patriani (Mita) Mulia, Indonésie
M. Abdelwaheb Hani, Tunisie
Mme Amanda Dissel, Afrique du Sud

Stagiaires et personnel temporaire

Elena Brmbeska, Valentina Caron, Oriana Contreras, Emily Cross, George Dvaladze, Alexandre Lefèvre-Jimenez, Claire Nevache, Thaila Poli, Anna Sanchis Ferrer



L'équipe de l'APT au bureau régional (de gauche à droite) : Paola González, Maria-José Urgel, Claire Nevache, Sylvia Diniz Dias.
.....

Conseil et Conseil consultatif de l'APT en 2014

Présidente

Mme Martine Brunschwig Graf, Suisse

Vice-Président et Trésorier

M. Renaud Gautier, Suisse

Membres du Conseil

M. Daniel Dufour, Suisse
M. José de Jesus Filho, Brésil
M. Krassimir Kanev, Bulgarie
M. Michael Kellet, Royaume Uni
M. Jacques Lederrey, Suisse
Mme Jehaan Mahmood, Maldives
Mme Ottavia Maurice, Suisse / Italie
Mme Susan McCrory, Royaume Uni
M. Manfred Nowak, Autriche
Mme Monica Pinto, Argentine
Mme Mervat Rishmavi, Palestine
M. Christian-Nils Robert, Suisse
Mme Erika Schläppi, Suisse
Mme Susanne Soukoudé, Togo
M. Walter Suntinger, Autriche

Les membres du Conseil sont élus pour 3 ans par l'Assemblée générale.

Membres honoraires

Mme Catherine Gautier, Suisse
M. Marco Mona, Suisse

Conseil consultatif

Mme Maggie Beirne, Irlande / Royaume Uni
Mme Silvia Casale, Royaume Uni
M. Malcolm Evans, Royaume Uni
Mme Hannah Forster, Gambie
M. Nejib Hosni, Tunisie
M. Marco Mona, Suisse

M. Bacre Waly N'Diaye, Sénégal
Mme Maggie Nicholson, Royaume Uni
M. Erik Prokosch, États-Unis
M. Jean-Pierre Restellini, Suisse
Mme Paz Rojas, Chili



L'APT félicite Catherine Gautier, la veuve de son fondateur Jean-Jacques Gautier et membre honoraire du Conseil de l'APT, à l'occasion de son 100^e anniversaire.

Artistes contre la Torture

L'association Artistes contre la torture a été fondée en 1993 par Marco Mona, à l'époque président de l'APT, de concert avec plusieurs autres personnes engagées, afin de lever des fonds pour l'APT.

L'association Artistes contre la torture a réuni 19 artistes de renommée internationale, tels que Georg Baselitz et Jasper Johns, qui ont chacun-e produit une pièce d'art graphique originale (gravure, lithographie, gravure sur bois, sérigraphie) afin de constituer un portfolio artistique unique.

Ce portfolio a été reproduit à 150 exemplaires, et assorti d'une préface du Président tchèque Václav Havel. En 2012,

la dernière exposition du portfolio a eu lieu en Allemagne, au musée *Ritter*. Les bénéficiaires de la vente des exemplaires du portfolio ont également contribué à la construction du nouveau siège de l'APT, le Centre Jean-Jacques Gautier à Genève.

En 2014, après 21 ans d'existence et de soutien actif à l'APT, l'association Artistes contre la torture a été dissoute. L'APT est extrêmement reconnaissante envers Ruedi Mettler, Gottfried Boehm, Martita Jöhr, Franz Meyer, Heinz Müller, Alois Riklin, Ruedi Tachezy et Marco Mona pour leur engagement personnel dans cette Association, qui durant de nombreuses années a activement soutenu la mission de l'APT pour faire avancer la cause de la prévention de la torture.



Lors d'une exposition du portfolio en septembre 2003.



Qui sommes-nous

L'Association pour la prévention de la torture (APT) est une organisation indépendante non-gouvernementale basée à Genève, qui œuvre dans le monde entier en faveur de la prévention de la torture et autres mauvais traitements.

L'APT a été fondée en 1977 par le banquier et avocat suisse Jean-Jacques Gautier. Depuis, l'APT est devenue une organisation leader dans son domaine. Son expertise et ses conseils sont demandés par des organisations internationales, des gouvernements, des institutions des droits humains et d'autres acteurs. L'APT a joué un rôle central dans la mise en place de normes et de mécanismes internationaux et régionaux visant à prévenir la torture, tels que le Protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture.

Vision et mission

L'APT envisage un monde sans torture où les droits et la dignité de toutes les personnes privées de liberté sont respectés. Afin de réaliser cette vision, l'organisation travaille selon quatre stratégies qui forment conjointement à la fois le cadre général de nos actions et les modalités pour atteindre nos objectifs :

- **Promouvoir la transparence et le monitoring des lieux de détention** afin de réduire le risque de torture et autres mauvais traitements à l'encontre des personnes privées de liberté.
- **Plaider pour l'adoption de cadres juridiques et politiques** qui criminalisent la torture et autres formes de mauvais traitements et qui permettent de les prévenir en droit et en pratique.
- **Renforcer les capacités des acteurs de la prévention de la torture et faciliter les interactions** pour favoriser l'identification et la diffusion

des bonnes pratiques en matière de détention.

- **Contribuer à des débats informés sur les politiques publiques** afin que la torture fasse l'objet d'un rejet universel.

Statut

L'APT est reconnue par les autorités suisses en tant qu'association à but non-lucratif. Le travail du secrétariat international basé à Genève est supervisé par un Conseil international élu par l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Association.

L'APT a un statut consultatif auprès des Nations unies, de l'Union africaine, de l'Organisation des États américains et du Conseil de l'Europe. En 2013, le gouvernement panaméen a attribué le statut d'organisation internationale au bureau régional de l'APT en Amérique latine.

Financement

L'APT est financée par des dons privés, des fondations, des gouvernements et des agences inter-gouvernementales (énumérés à la page 24 du présent rapport). L'APT préserve toutefois son indépendance en matière de politiques, de stratégies et de priorités.

Récompenses

L'APT est lauréate des prix suivants :

- Prix de la Solidarité du Président tunisien, 2012
- Prix Chico Mendes, Brésil, 2007
- Prix des droits de l'homme de la République française, 2004
- Prix de la Fondation pour Genève, 2004



Photo : Thomas Hegelors



association pour
la prévention
de la torture

Secrétariat International de l' APT

Centre Jean-Jacques Gautier
Route de Ferney 10
C.P. 137, CH - 1211 Genève 19
Suisse
Tél : + 41 22 919 21 70
Fax : + 41 22 919 21 80

Bureau régional pour l'Amérique latine

Ciudad del Saber, Edificio 137 A
Clayton, Ancón
Ciudad de Panamá
República de Panamá
Tél : +507 317 10 21, +507 317 11 06
Fax : +507 307 14 79

courriel : apt@apt.ch
site web : www.apt.ch